



Procédure a suivre pour visa long séjours

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:05**

slt tt le monde voila moi je suis française marié a un algerien depuis le 18 novembre 2007 j'ai fait la transcription en france je voudrais savoir k'elle sont les papiers neçessaire pour la demande de visa long séjour pour mon mari et aussi laes papiers nessessaire pour la demande de la carte séjour sauf ke j'ai pas de logement j'habite chez ma soeur ki a un grand apparte un t3 et elle vie avec son mari et sa fille merci de me répendre au plus vite svp.

Par **citoyenalpha**, le **30/09/2008** à **11:54**

Bonjour

votre mari doit faire une demande de visa court séjour auprès du consulat étant marié à une française.

Voici le lien vous permettant de télécharger les pièces à fournir.

Attention pensez à fournir à votre mari pour son dossier

L'acte de mariage et du livret de famille avec la transcription de l'acte de mariage,(pensez à en faire des copies!!!)

de votre carte de nationalité française (copie)

de attestation d'hébergement manuscrite de votre soeur datée de moins de trois et photocopie de la carte d'identité de votre soeur et photocopie de sa dernière facture d'électricité, ou de gaz ou photocopie de son contrat de location ou de son acte de propriété s'ils sont datés de mois de trois mois au nom de votre soeur, .

Le visa est gratuit pour les conjoints de ressortissant français.

Deplus votre mari n'a pas à justifier de ses ressources. L'attribution de son visa est de droit

http://www.ambafrance-dz.org/article.php3?id_article=260#sommaire_4

Pour la délivrance de sa carte temporaire mention vie privée vie familiale votre mari devra se présenter une fois entrée en France avant l'expiration de son visa à la préfecture de votre département (Préfecture de Police pour Paris) avec

son passeport en cours de validité

L'attestation d'hébergement manuscrite de votre soeur datée de moins de trois et photocopie de la carte d'identité de votre soeur et photocopie de sa dernière facture d'électricité, ou de gaz ou photocopie de son contrat de location ou de son acte de propriété s'ils sont datés de moins de 3 mois au nom de votre soeur

3 photographies d'identité récentes, noir et blanc, de face, tête nue.

L'Acte de mariage français et le livret de famille,

Votre Carte Nationale d'Identité française

Restant à votre disposition